

Roma, 30 novembre 1894.

Le Gouvernement du Roi a donné ordre à ses agents, pour les affaires du Maroc, de procéder entièrement d'accord avec l'Angleterre quelque fût l'attitude des autres puissances, et il a exprimé au Gouvernement espagnol la conviction que celui-ci, en suivant la même ligne, assurerait les intérêts communs de l'Espagne et de l'Italie dans la Méditerranée; l'Italie ayant lieu de compter que l'appui de ses alliés ne lui aurait pas manqué dans cette politique pacifique et conservatrice.

Mais d'une part, le Gouvernement espagnol a tenu à considérer plutôt la question marocaine comme étant avant tout une affaire de transactions franco-espagnoles, où il ne pourrait procéder qu'd'accord avec la France. Il serait superflu de rappeler nos efforts pour le détourner d'un contrôle collectif sur les douanes et d'un prêt au

Maroc offert par un syndicat français pour l'indemnité de Melilla. Si ce contrôle et ce prêt ont pu être empêchés, en revanche nous n'avons pas réussi à faire partager par l'Espagne le juste point de vue du Sultan du Maroc qui dénonce l'abus des protections politiques de la France sur des puissants chefs des tribus marocaines, comme un péril pour l'indépendance et l'intégrité du Maroc et comme un légitime motif d'exclure les Consuls politiques qui exerceraient cette protection à Fez; l'Espagne a même sacrifié en fait son droit à avoir un Consul local et commercial, comme l'Angleterre, à Fez, plutôt que de se séparer de la France sur la question des protections politiques sur d'influents sujets marocains. A nos conseils de préférer une entente avec l'Angleterre, les hommes d'Etat espagnols ont objecté une opposition fondamentale qui, comme le soutenait la presse franco-espagnole, existerait entre les intérêts espagnols au Maroc

et ceux de la Puissance qui occupe
Gibraltar, et ils n'ont pas dissimulé
qu'une action tutélaire éventuelle
de l'Angleterre à Tanger serait considérée
par eux comme contraire aux intérêts
de l'Espagne aussi bien que de la
France, tandis que l'Italie y aurait
vu un élément de sécurité pour les
intérêts méditerranéens italo-espagnols.
En un mot l'Espagne nous a paru impi-
rée, en matière politique aussi bien que
commerciale, par l'idée de s'assurer
soit de partages de territoires, du
moins des participations avec la France
quand celle-ci mettrait à réali-
sation ses projets dans les parties
est et sud du Maroc; et pour cela de
donner à la France des gages des faits
que l'Espagne n'est point liée aux
intérêts de la Triple Alliance; et de se
servir, dans ses transactions avec la France
- pour en obtenir des meilleures condi-
tions - des avantages même que lui don-
nait l'appui de l'Italie, appui que le
Cabinet de Madrid présentait à Paris
comme une base d'entente franco-
hispano-italienne. Notre appui risquait

donc dans certaines circonstances, d'être détourné de son but, et de nuire à l'entente hispano-anglaise que nous désirions au contraire faciliter.

D'autre part l'Angleterre, lorsqu'elle a bien voulu correspondre à notre désir de marcher d'accord avec elle avant tout au Maroc, l'a fait en nous annonçant à plusieurs reprises des accords déjà pris entre elle et la France, et auxquels elle nous conviait à nous joindre. Il nous sera permis d'observer seulement à cet égard que l'Espagne était par là d'autant plus encouragée dans ses tendances à des transactions avec la France elle-même.

Le Gouvernement du Roi, entendant ne pas dévier du principe que la Triple Alliance et l'Angleterre ont dans la Méditerranée des intérêts communs, ne pouvait se prêter aux équivoques qui s'étaient manifestés dans la politique espagnole. Nous avons l'entière confiance que tôt ou tard la communauté d'intérêts dont je viens de parler sera pratiquement reconnue par le Cabinet de Saint-James, et nous n'avons pas l'in

tention de nous plaindre pour ce qu'il a
pu y avoir de défavorable à l'Italie
dans les transactions anglo-françaises en
Afrique; mais l'avenir de la politique
espagnole ne saurait nous inspirer une
confiance égale. Nous ne voulons pas
nous faire juges des appréciations des
Ambassadeurs d'Allemagne et d'Autri-
che-Hongrie à Madrid qui considèrent
l'Espagne comme tombée dans ce qu'on
appelle déjà la zone d'influence françai-
se; nous ne rapprocherons pas non plus
ce fait de celui signalé de Constanti-
nople par l'Ambassadeur d'Angleterre
de la prépondérance reprise en Orient par
la France, dont les entreprises sur les mers
commerciales de la Méditerranée au Nord
semblent ne devoir rencontrer aucun ob-
stacle de la part du Gouvernement ottom-
an, à ce que nous savons aussi de
Vienna. Nous croyons cependant utile, en
ce qui concerne l'Espagne, de l'avertir
amicalement, en la voyant engagée
dans une voie où nous ne pouvons loya-
lement la suivre; où, dans l'attente de
compensations que pour notre compte nous
n'accepterions pas de la France, elle faci-

lité indirectement en ce qui dépend
d'elle, les entreprises françaises qui me-
naient de s'étendre depuis le Sud de
l'Atlas jusqu'à la baie de Badjoura;
et nous serions heureux, soit comme
puissance méditerranéenne, soit com-
me membre de la Triple Alliance, soit
comme solidaires de l'Angleterre en
Afrique, de voir Lord Kimberley ap-
précier dans un esprit équitable et
amical ce qu'il est de notre devoir de
faire pour que nos intérêts communs
cessent de graviter à notre grave
détriment vers la France plutôt que
vers la Triple Alliance.